



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DIRECTION SECURITE SANITAIRE

Gourbeyre, le

08 SEP. 2026

SERVICE SANTE ET SECURITE ENVIRONNEMENT EXTERIEUR

Affaire suivie par : cellule eau potable
Courriel : ars971-edch@ars.sante.fr
Tél. : 05 90 99 64 59/60

Le Directeur Général de l'Agence de Santé
de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy

À

Réf. : DSS/SSEE/ **31A**

Monsieur le Maire de la Désirade
Monsieur le Président du SMGEAG

**DEMANDE D'INTERDICTION DE CONSOMMATION DE L'EAU LOCALISEE
NON CONFORMITE EAU POTABLE
COMMUNE : La Désirade
UDI :SAINTE ANNE DESHAUTEURS
LOCALISEE : SDIS et Ecole Baie Mahault**

Dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine, le laboratoire CARSO m'a fait part ce jour d'une contamination bactériologique sur le réseau de distribution de la Désirade localisée en deux points : le SDIS et l'école de Baie Mahault suite aux prélèvements du 05 octobre 2026 pouvant constituer un risque pour la santé des personnes.

Les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Date Prélèvement	Lieu	Désinfection	Bactéries aérobies revivifiables à 36°C (UFC/100ml)	Bactéries aérobies revivifiables à 22°C (UFC/100ml)	Escherichia Coli (UFC/100ml)	Entérocoques (UFC/100ml)	Bactéries Coliformes (UFC/100ml) PRESOMPTIFS	Bactéries sulfito- réductrices (UFC/100ml)
		Chlore libre (mg/l)						
05/10/2026	SDIS de La Désirade	0,10	>300	En cours	<1	<1	<1	<1
05/10/2026	Réservoir Désert	0,05	-	En cours	-	-	-	-
05/10/2026	Cantine bourg	0,01	-	En cours	-	-	-	-
05/10/2026	Ecole Baie Mahault (robinet avant citerne)	0,10	>300	En cours	<1	<1	<1	<1
05/10/2026	Gîte Route de Baie Mahault	0,10	-	En cours	-	-	-	-
Limites de qualité de l'eau traitée		-	-	-	0	0	-	-
Références de qualité de l'eau traitée		-	Pas de variations supérieures à un facteur 10 par rapport à la valeur habituelle	Pas de variations supérieures à un facteur 10 par rapport à la valeur habituelle	-	-	0	0

Conformément aux articles R.1321-26 à 30 du Code de la santé publique et à l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié relatif aux limites et références de qualité, je vous demande de :

- INTERDIRE l'eau à la consommation humaine au sein du **SDIS** et de **l'école Baie Mahault** ;
- INFORMER la population concernée de NE PAS CONSOMMER CETTE EAU (boisson, préparation des aliments, brossage des dents, l'hygiène corporelle, ...) ;
- METTRE IMMEDIATEMENT EN OEUVRE les mesures correctives nécessaires au rétablissement d'une eau de qualité conforme ;
- Définir un plan d'actions afin d'éviter toute nouvelle contamination microbiologique du réseau ;
- Informers mes services des actions engagées pour rétablir la situation afin notamment de programmer les contrôles nécessaires à une levée d'interdiction ;

L'interdiction de consommation ne sera levée qu'après constat d'une qualité d'eau conforme aux normes et un retour sur les actions engagées.

Afin de poursuivre les objectifs de préservation de la vie humaine et de la santé publique, vous devez donc fournir de l'eau en quantité et qualité suffisantes pour pourvoir aux usages d'alimentation (boissons et préparation de repas) et d'hygiène (hygiène corporelles, toilettes, usages ménagers).

Pa/ Le Directeur Général,



Patrick SAINT-MARTIN
Directeur de la Sécurité Sanitaire

Copie :
M. le préfet